

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 10 MARS 2021
A LA SALLE DES FETES DE GIMBREDE**

L'an deux mille vingt et un et le mercredi dix mars à seize heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Gimbrède, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

PRESENTS : 44 Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – BALLENGHIEN Xavier – BLANCQUART Philippe – BOUCHARD François – BOUE Georges – CABALLE Christian – CAMBOURNAC Thierry – CARPENTIER René – CARTIE Didier – CASTELL Jean-Louis – CAUBET Pierre – CHEBASSIER Florence – CORAS Sandrine – DABOS Alain – DUBEDAT Chantal – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – GUILBERT Danièle – LABORDE Eric – LAFFARGUE Pierre – LAGARDE Jérémy – LARROUX Maryline – LAURENTIE-ROUX Brigitte – LODA Robert – MANABERA Christian – MANISSOL Thierry – MANISSOL Valérie – MARAGNON Roland – MARES Alain – MARES Pascale – MAUROY Christian – MOTTA Christian – PASCAU Michel – PELLEFIGUE Pierre – PELLICER Julien – POLES Claude – PONTISSO Bernard – SANCHEZ Bernard – SANGALLI Jean-Jacques – SAVONET Janine – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – VAN DEN BON Joël – VIGNAUX-SCHWEITZER Kathy.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 18 – BOBBATO Grégory (procuration donnée à LODA Robert) – BOCEK DE BRITO Monique (procuration donnée à GUARDIA-MAZZOLENI Ronny) – COUDERC Sylvie (procuration donnée à PELLICER Julien) – DARROUX Jessica (procuration donnée à CAUBET Pierre) – DUTILH Bernard (procuration donnée à BOUE Georges) – GOBATTO Daniel (procuration donnée à LARROUX Maryline) – GONELLA Dominique (procuration donnée à CARPENTIER René) – JACKSON Karine (procuration donnée à AUGUSTIN Philippe) – LAGARDERE Marie-Hélène (procuration donnée à MANISSOL Valérie) – MATTUIZZO Patricia (procuration donnée à LODA Robert) – MAZZARGO Nancy (procuration donnée à Georges BOUE) – MERZAK Sabah (procuration donnée à LAURENTIE-ROUX Brigitte) – PARAROLS Aimée (procuration donnée à GUARDIA-MAZZOLENI Ronny) – SAINT-SUPERY Jean (procuration donnée à MOTTA Christian) – SALON Gérard (procuration donnée à LAURENTIE-ROUX Brigitte) – SAUVETRE-GUERIN Corinne (procuration donnée à CASTELL Jean-Louis) – THORE Bernard (procuration donnée à BALLENGHIEN Xavier) – VIRELAUDE Simone (procuration donnée à MOTTA Christian) ;

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 FEVRIER 2021

II - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU 15 DECEMBRE 2020 ET 19 JANVIER 2021

III - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'EXECUTIF PRISES PAR DELEGATION

IV - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

V – QUESTIONS

➤ **JURIDIQUE - FINANCES - COMMUNICATION**

Q1 : Finances – Débat d'orientations budgétaires 2021 ;

Q2 : Questions diverses

*
* *
*

Monsieur le Président remercie Madame le Maire de Gimbrède d'accueillir ce Conseil communautaire de la Lomagne Gersoise inhabituellement fixé à 16 heures afin de respecter les mesures de couvre-feu.

Mme le Maire précise que l'ensemble du conseil municipal est heureux d'accueillir aujourd'hui le conseil communautaire alors que Gimbrède a été une des dernières communes à rejoindre la communauté. Cette intégration tardive, que certains attribuent au caractère gaulois de la commune est davantage liée à la caractéristique géographique de la commune qui a freiné la démarche : située à l'extrémité nord du département et du territoire de la Lomagne Gersoise, aux frontières du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne, le bassin de vie de nombreux Gimbrédoises et Gimbrédois est plutôt Agen et sa banlieue ou Valence-d'Agen (villes accessibles en 20 min).

D'ailleurs, pour ceux qui viennent à Gimbrède pour la première fois, qui ont eu l'impression de se perdre avant d'arriver au bout du monde, il doit être surprenant d'entendre que nous sommes si près de la ville.

Elle précise que nous sommes ici la démonstration que l'esprit communautaire se cultive, qu'il n'existe que par la volonté et le travail de tous. L'avenir de la Lomagne Gersoise dépend de notre capacité à nous nourrir de nos différences et de nos complémentarités dans un climat de franchise et sérénité. Maire d'une des 41 petites communes de la Lomagne Gersoise, elle se souvient comment l'histoire de ce mandat a commencé et tient à féliciter et à remercier le président, les vice-présidents et l'ensemble du bureau de savoir mener la gouvernance de manière à ce que chacun puisse trouver sa place.

Elle précise qu'elle a ainsi pleinement confiance en notre capacité commune à construire un territoire fort où il fera bon vivre, promettant un bel avenir à nos administrés.

Monsieur le Président la remercie pour ces mots plein d'encouragement pour l'avenir et procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 FEVRIER 2021

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance et les délibérations du Conseil communautaire du 03 février 2021.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 03 février 2021 et les délibérations prises à cet effet.

II - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE BUREAU DU 15 DECEMBRE 2020 ET 16 JANVIER 2021

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les comptes rendus des séances et les délibérations des Bureau communautaires du 15 décembre 2020 et 16 janvier 2021.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les comptes rendus des séances du Bureau du 15 décembre 2020 et 16 janvier 2021 et les délibérations prises à cet effet.

III - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'EXECUTIF PRISES PAR DELEGATION

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte** des décisions du Président prises par délégation du Conseil communautaire (D2021-01).

IV – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe BLANCQUART a été nommé secrétaire de séance.

V – QUESTIONS

➤ JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION

Délibération n° 2021017 C1003 04 / Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur le Président ouvre cette question en donnant la parole à Monsieur Olivier TARBOURIECH, Vice-président aux Finances, qui précise que cette présentation se réalisera en 3 temps (détaillée dans le rapport joint en annexe):

- Une présentation du contexte global et particulier à la Lomagne Gersoise,
- Une présentation du projet de territoire pour cette mandature
- Une présentation de la traduction budgétaire et financière de ce projet

Sur la question particulière de la fiscalité, concernant notamment les évolutions proposées en ce qui concerne la taxe GEMAPI et la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) :

- Monsieur Philippe BLANCQUART intervient pour rappeler les contours de la compétence GEMA et PI qui a été transférée de manière obligatoire en 2018 et déléguée en ce qui concerne la GEMA au niveau des bassins versants. Concernant la question particulière de la prévention des inondations (PI) il rappelle les obligations de classement des systèmes d'endiguement d'ici la fin d'année, et les derniers événements climatiques. Il précise que des investissements importants seront à prévoir, dès cette année sur la tranche 2 de la digue et sur une participation aux financements de la pompe sur Fleurance, et en suivant sur les autres systèmes d'endiguement (Fleurance et Montestruc) qui pourront varier selon le niveau de classement retenu.
C'est la raison pour laquelle il a proposé à la commission environnement et développement durable, et en suivant à la commission finances et au Bureau, qui ont tous voté favorablement, une augmentation de la taxe GEMAPI pour la porter à 150.000 € et lisser dans le temps le financement global de cette compétence, précisant que la fiscalité représente le moyen le plus solidaire pour ce financement, et que bien entendu, si le besoin à terme devait être moindre, l'Assemblée pourra se positionner pour diminuer la taxe ou permettre une prise en charge plus solidaire de la compétence en diminuant le transfert de charges opéré sur certaines communes uniquement (rappelant à cette occasion que l'eau est l'affaire de tous).

Madame Janine SAVONET intervient à cette occasion pour savoir comment se fait-il justement que seules 17 communes sont appelées au transfert de charges ? Réponse lui est apportée que le transfert de charges, en l'absence d'accord politique pour une répartition solidaire, ne peut prendre en compte pour la GEMA que les cotisations versées préalablement par les communes (soit 16.000 € pour les 2 syndicats préexistants, alors même que la prévision pour 2021 s'établit à près de 45 k€). En l'absence de consensus, seule la fiscalité pourrait permettre de rendre solidaire le financement de cette compétence.

- Monsieur Patrice SUAREZ intervient pour rappeler les missions du SIDEL (l'enlèvement des déchets) et de TRIGONE (le traitement et la valorisation). Il précise que le syndicat fait face, comme tous les syndicats concernés au niveau national, à l'explosion du coût financier du traitement et notamment de la TGAP qui passe de 25€/tonne à 37€/tonnes (et en 2025 55€/tonnes).
C'est la raison pour laquelle le syndicat propose la fixation du taux de TEOM à 12,40 % au lieu de 11,40 %, rappelant que ce taux n'a pas bougé depuis 2016, et qu'il reste l'un des 2 plus bas du département.
Il précise qu'il a proposé de rencontrer avec l'équipe des Vice-présidents du SIDEL les communes pour sensibiliser tout un chacun sur la nécessaire obligation de raisonner autrement pour encourager le tri et réduire les déchets à enfouir. Il précise que selon une étude, seuls 30 % des déchets en poubelles noires sont destinés à l'enfouissement, le reste étant traitable par un meilleur tri.

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 dont la teneur figure au compte-rendu de séance qui sera soumis à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance et dans le rapport joint à la présente délibération, transmis au représentant de l'Etat dans le département, aux communes membres, et soumis à publication pour l'information du public.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.
Ainsi délibéré, ledit jour 10 mars 2021. Au registre sont les signatures.